



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE HALLOY (Oise)

République Française

SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2023

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	11
<u>Date de la convocation</u> : 26/09/2023		<u>Date d'affichage</u> : 26/09/2023
Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0

L'an deux mil vingt-trois et le 3 octobre, à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Monsieur **Gilles BOYENVAL, Maire**.

Présents : Serge JACQUET, Bruno VITRY, Robert PILLET, Thierry GUILLOU, Fabienne LOFFET, Frédéric MARQUIS, Lionel POIDEVIN, Jérôme FILLOCQUE, François LOUIS Martine LEFEBVRE.

Secrétaire de séance : Serge JACQUET

OBJET : PASSAGE DE LA M57 DEVELOPPEE VERS M57 ABREGEE AU 1^{ER} JANVIER 2024

Réf 2023031006

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'application de la nomenclature budgétaire et comptable M57 avait été adoptée pour le 1er janvier 2022. Le choix avait été porté sur la M57 développée car le plan comptable M57 abrégé n'était pas assez détaillé sur certains articles.

Depuis le 1er janvier 2023, le plan comptable M57 abrégé a évolué en détaillant à nouveau ces articles.

Considérant que le plan M57 abrégé est mieux détaillé et destiné aux communes de - de 3500 habitants

Envoyé en préfecture le 06/10/2023

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le 06/10/2023

ID : 060-216002923-20231003-2023031006-DE

S²LOW

Monsieur le Maire souhaite que le conseil municipal approuve l'utilisation de la M57 abrégée à compter du 1^{er} janvier 2024.

Ouïe l'exposé, le conseil municipal

-Adopte la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 abrégée pour le budget principal de la commune à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le Maire,
Gilles BOYENVAL

